

Politiques d'examen Informatisé Surveillé à Distance

Ces politiques et procédures s'appliquent à tous les examens informatisés surveillés à distance en ligne qu'ils soient dispensés par l'IFSE ou par notre partenaire Pearson Vue via leur plate-forme d'examen OnVue. En tant qu'étudiant de l'IFSE, vous avez la responsabilité d'agir avec honneur, intégrité et respect et de vous conformer aux normes éthiques et professionnelles généralement acceptées. Vous devez reconnaître votre acceptation de ces politiques et procédures en validant en bas de cette page. Si vous refusez, le processus de programmation de votre examen prendra fin ici.

1. Vous certifiez que vous êtes inscrit pour rédiger cet examen. Pendant l'inscription à l'examen ou l'enregistrement, vous devrez prendre une photo de vous-même et de votre pièce d'identité, qui doit être une pièce d'identité acceptable, valide et délivrée par le gouvernement. Les pièces d'identité avec photo acceptables incluent : passeport, permis de conduire, certificat de citoyenneté et carte de résident permanent. La capture photo de votre pièce d'identité peut être conservée jusqu'à 7 jours.
2. Vous devrez démontrer que votre environnement d'examen est approprié en fournissant des photos de votre environnement et/ou en montrant votre environnement au surveillant.
3. Vous ne pourrez plus prendre part à votre examen si vous tentez de le débiter avec plus de 15 minutes de retards.
4. Vous recevrez tout ce dont vous avez besoin pour passer l'examen dans l'application. Durant la session d'examen, vous n'êtes pas autorisé à avoir d'objet sur votre bureau ou sur vous.

PAS PERMIS : tout appareil, élément ou matériel qui interfère ou compromet l'intégrité des examens IFSE. Cela inclus, mais sans s'y limiter, les manuels, les notes, les stylos, les crayons, les calculatrices, et les appareils électroniques ou technologiques portables.

5. Vous convenez de ne pas adopter un comportement prohibitif et/ou une activité suspecte pendant l'examen. Parmi les exemples de comportement prohibitif ou d'activité suspecte, mentionnons, sans toutefois s'y limiter, le fait de ne pas suivre les instructions du surveillant, de ne pas regarder l'écran, de marmonner ou de parler à voix haute, de se couvrir la bouche ou le visage, d'utiliser du matériel non autorisé. (par exemple, téléphones portables, écouteurs, matériel d'enregistrement, matériel d'écriture), interaction avec des tiers intentionnellement ou non, ou penchant vers l'extérieur ou quittant la vue de la webcam.
6. Vous reconnaissez que le surveillant ne peut répondre à aucune question ayant trait au contenu de l'examen. Un bouton de chat est disponible en cas de problèmes techniques ou personnels.
7. Vous acceptez d'être enregistré durant toute la durée de votre examen. Les enregistrements seront conservés pendant une période maximale de 40 jours, à moins d'avis contraire de l'IFSE.
8. Il n'y a **AUCUNE** pause au cours de l'examen. Si vous vous sentez malade, vous pouvez notifier le surveillant qui vous aidera et documentera votre situation pour que l'institut IFSE puisse la passer en revue.
9. Vous comprenez que cet examen est confidentiel et sécurisé, protégé par les lois au Canada et ailleurs. Vous reconnaissez que les examens sont la propriété exclusive de l'IFSE et que l'IFSE est le seul titulaire des droits d'auteur de ces examens.
10. Vous acceptez de ne pas -à tout moment- discuter le contenu de l'examen avec quiconque et vous ne pourrez - à tout moment- enregistrer, copier ou divulguer une question d'examen ou répondre, en tout ou en partie, sous n'importe quelle forme, que ce soit (orale, par écrit, en ligne, en tout internet, forum, ou autrement). Vous comprenez que de telles actions constituent une violation du droit d'auteur de l'IFSE.
11. Vous acceptez de vous conduire de manière éthique et professionnelle avant, pendant et après l'examen, et plus précisément, vous respecterez le Code de conduite des étudiants qui se trouve sur le site Web de l'IFSE.
12. Vous reconnaissez et acceptez que si vous fournissez de fausses informations ou si vous ne respectez pas les termes de ces politiques et procédures, ou Code de Conduite des Étudiants, le surveillant peut immédiatement mettre fin à votre examen. Vous pouvez faire l'objet de mesures disciplinaires.

13. Au moment de votre inscription à l'IFSE, vous avez reconnu et accepté d'autoriser l'IFSE à divulguer des renseignements sur votre participation à un cours ou à un programme de l'IFSE à votre employeur, à votre organisme parrain, aux employeurs potentiels, et/ou tout autre organisme de réglementation applicable dans les modalités d'achat (les « modalités »). Conformément aux modalités, l'IFSE peut, à sa seule discrétion, communiquer les détails de votre participation à un cours de l'IFSE, y compris votre conduite, à votre employeur, à l'organisation qui vous parraine, aux employeurs éventuels et/ou à tout organisme de réglementation applicable.

14. Vous reconnaissez que ces examens font partie du processus de délivrance de permis d'assurance ou d'enregistrement des valeurs mobilières supervisé par l'organisme de réglementation pertinent, dont la responsabilité est de protéger les consommateurs et les investisseurs. L'objectif de ces examens est d'évaluer vos connaissances, vos compétences et vos capacités aux fins de l'autorisation d'exercer ou de l'inscription.